



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

Saint-Cyprien-de-Napierville, le 14 mai 2013

EXTRAIT de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, lundi le 13 mai 2013, à 20h, et à laquelle sont présents son honneur le maire monsieur André Tremblay, et les membres du Conseil suivants :

Monsieur Jean-Pierre Brouillard
Monsieur Jean-François Boire

Monsieur Gérard Dumesnil
Madame Sylviane Souleine Couture

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

RÉSOLUTION NO 2013-05-2612

APPEL À LA MOBILISATION DE LA FQM CONCERNANT LE PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION AU PRINTEMPS 2013

- ATTENDU QUE** plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;
- ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;
- ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux régions au ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;
- ATTENDU QUE** la première ministre, madame Pauline Marois, reaffirmait son intention, lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;
- ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;
- ATTENDU QUE** l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;
- ATTENDU QUE** l'Organisation de coopération et de développement économiques conclut ce rapport en affirmant que « le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que, selon le

Saint-Cyprien-de-Napierville
121, rang Cyr

Saint-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télec. : (450) 245-7824

principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

ATTENDU QUE plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (mrc) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

ATTENDU QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

ATTENDU QU' en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

ATTENDU QUE le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Gérard Dumesnil et appuyé par monsieur Jean-Pierre Brouillard et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) :

- de demander au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;
- de confirmer dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;
- d'acheminer copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE



Signé : André Tremblay, Maire

Signé : Nancy Trottier, Directrice générale et secrétaire-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

